

Suite à notre sortie et dans le prolongement des plantations de cèdre de l'Atlas (et de pin laricio souvent associé au cèdre), vous trouverez ci-dessous un argumentaire que j'ai rédigé sur la base d'un rapport de la Société Botanique de France (SBF) sur les risques écologiques que font peser les introductions d'espèces d'arbres allochtones

- **invasion biologique** : généralement l'espèce exotique est introduite sans les pathogènes susceptibles de freiner son développement qui existent dans son aire d'origine, dès lors elle peut devenir invasive, c'est le cas du robinier, du cerisier tardif, de l'érable négundo, du chêne rouge, du noyer noir, même le sapin Douglas encore très utilisé par les forestiers, malgré son intolérance aux fortes sécheresses, figure sur la liste des espèces invasives en Allemagne fédérale et en Autriche. Face à certaines espèces invasives, la régénération des espèces autochtones ne se fait plus. La Société Botanique de France considère le cèdre comme invasif en milieu ouvert type pelouse sèche à orchidées. Le cèdre pousse en montagne au Maroc et est habitué au froid sec mais il ne supporte pas le froid humide qui peut se produire dans notre région ; ainsi 40% d'une plantation de cèdres a été détruite durant l'hiver 2021 en forêt domaniale de Dabo ;

- **introduction d'agents pathogènes exotiques** : il peut s'agir de champignons ou d'insectes, ces derniers peuvent être introduits accidentellement à la faveur de l'importation de plants forestiers ou de bois, c'est ce qui s'est passé avec la graphiose de l'orme, la chalarose du frêne et la pyrale du buis, dans ce cas les espèces autochtones n'ont pas de défense naturelle contre ces pathogènes exotiques. Dans le cas d'un pathogène spécifique de l'espèce exotique introduite il y a un effet d'amplification si cette dernière est plantée en mono culture ce qui est souvent le cas pour les résineux. Enfin il faut signaler qu'il peut y avoir des pathogènes inconnus.
Le pin laricio est atteint depuis dix ans d'un champignon foliaire qui entraîne une perte d'aiguilles. Le châtaignier est déjà victime de plusieurs pathogènes exotiques, un mildiou (agent de l'encre), un champignon (agent du chancre) et un insecte (un cynips) et une épidémie s'est déclarée il y a quelques années dans le Palatinat voisin des Vosges du Nord ; actuellement sa situation sanitaire est mauvaise en France à cause du mildiou et la maladie progresse clairement du fait du changement climatique ;

- **risque pour la biodiversité** : des espèces peuvent donner un ombrage permanent et non saisonnier ce qui peut modifier la flore herbacée comme c'est le cas de l'épicéa, d'autres espèces peuvent produire une litière contenant des molécules peu biodégradables voire toxiques pour la faune du sol comme le chêne rouge ; le Douglas eutrophise les sols en concentrant les nitrates ce qui modifie la faune du sol et surtout diminue la capacité de stockage du carbone du sol ;

- **risque d'événements catastrophiques** : certaines espèces introduites peuvent être plus sensibles aux feux et favoriser les incendies, c'est le cas des résineux plus inflammables que les feuillus ; enfin les plantations en mono culture équiennes (avec des arbres qui ont tous le même âge) sont plus fragiles aux tempêtes que les forêts mélangées avec une stratification verticale gérées en futaie irrégulière, qui si elles devaient tomber ont une strate arbustive prête à prendre le relais.